

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L’EGLISE

L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Présents ou représentés : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN (Procuration Danielle BOURREL), Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL (Procuration David MINERVA), Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Claire AYRAL (Procuration Olivier VALENTIN), Yves BEZAMAT (Procuration Philippe LIBOUREL), Fernand DA SILVA, Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN, Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Christophe TRUCHETTO, Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER (Procuration Patricia PEPIN).

Excusés : Eric BONAL, Claire BURGUIERE, Aline TORDEUX

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Thierry PEYRAC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

I. Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire

Magali DOS SANTOS, sur demande de Monsieur le maire présente les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire depuis le Conseil Municipal du 13 décembre 2018 :

- Acceptation d'un don des Jeunes Agriculteurs de Laissac
- Acceptation d'un don de la paroisse Saint Marc des Causes

III. Séparation du budget Eau et Assainissement – Autonomie financière des nouveaux budgets

Monsieur le maire donne la parole à Madame Magali DOS SANTOS. Elle expose que les services publics de l'eau et de l'assainissement doivent être obligatoirement dotés de l'autonomie financière et ce depuis le décret-loi du 28 décembre 1926.

Le Conseil Municipal accepte l'autonomie financière pour les budgets de l' « Eau » et de l' « Assainissement ».

IV. Procès-verbaux d'ouverture des budgets « Eau » et « Assainissement »

Madame Magali DOS SANTOS, sur demande de Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de répartir les biens, les comptes et la dette du budget « Eau et Assainissement » clôturé au 31 décembre 2018 entre le budget « Eau » et le budget « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après avoir consulté la liste des biens inscrits à l'actif accepte d'utiliser la clef de répartition suivante :

- Eau : 32 %
- Assainissement : 68 %

Le tableau de répartition des comptes est validé comme suit :

	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31/12/2018	BUDGET EAU AU 01/01/2019	BUDGET ASSAINISSEMENT AU 01/01/2019
Total des biens à l'actif	6994668.03	32%	68%

Comptes
d'imputation

10222	Répartition au prorata	538 919 €	172 075 €	366 845 €
1068		1 845 349 €	589 212 €	1 256 137 €
12 de 2018		108 878 €	34 764 €	74 114 €
1312		84 175 €	26 877 €	57 298 €
1313		758 865 €	242 302 €	516 562 €
1318		1 099 442 €	351 047 €	748 395 €
13912		24 746 €	7 901 €	16 845 €
13913		118 340 €	37 786 €	80 555 €
13918		364 322 €	116 326 €	247 995 €
4512		165 558 €	52 862 €	112 696 €
1641		Répartition au réel	934 412 €	353 216 €
181	944 316 €		0 €	944 316 €
4111			9 022 €	6 724 €
4784	1.06 €		1.06 €	0 €
Inventaire	selon tableau	7 059 252 €	2 297 952 €	4 761 300 €
28	selon tableau	1 432 935 €	576 807 €	856 128 €

La dette est répartie de la manière suivante :

N° de contrat	Prêteur	Date de 1 ^{er} versement	Montant du contrat	Capital Restant dû au 01/01/2019	Eau au 01/01/2019	Assainissement au 01/01/2019
07035382	Banque Populaire	04/12/2008	150 000.00 €	113 597.65 €		113 597.65 €
50015766907	Crédit agricole	09/10/2003	300 000.00 €	155 469.02 €		155 469.02 €
80004433081	Crédit agricole	25/09/2012	400 000.00 €	306 453.44 €		306 453.44 €
4535156	Caisse d'épargne	26/10/2015	300 000.00 €	262 708.98 €	262 708.98 €	
80999427511	Crédit agricole	28/12/2004	80 000.00 €	8 563.82 €		8 563.82 €
1145793	Crédit agricole	30/05/2017	100 000.00 €	91 012.73 €	91 012.73 €	

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de répartition du patrimoine et des comptes budgétaires de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Emile LAYRAL, Maire délégué de Sévérac l'Eglise demande si les prévisions budgétaires 2019 ont été calculées.

Monsieur le maire informe l'assemblée que des emprunts sont nécessaires pour l'eau et pour l'assainissement. Si d'importants travaux sont prévus cette année sur l'assainissement pour le renouvellement de la station d'épuration, il espère pouvoir planifier, dès 2020 des travaux pour l'eau potable.

V. Reversement de l'excédent du Budget Annexe Photovoltaïque au Budget Général

Monsieur Olivier VALENTIN, Vice Président de la Commission finances présente ce point à l'ordre du jour. Il expose que l'excédent du Budget Annexe Photovoltaïque est moins important que ce qui était inscrit au budget primitif 2018. Un mauvais ensoleillement et l'enregistrement de plus 300 panneaux photovoltaïques défectueux expliquent la perte de production.

Monsieur Thierry PEYRAC, adjoint au maire délégué de Sévérac l'Eglise explique qu'au bout de 15 ans, les panneaux doivent produire encore au moins 80 % de leur capacité.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il attend les résultats de l'expertise demandée par la collectivité.

Le conseil municipal approuve le reversement de l'excédent du budget annexe Photovoltaïque 2018 d'un montant de 167 675 euros au budget général.

VI. Acceptation du legs de Monsieur Jean-François DELMAS – Assurances vie

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la Commune a été désignée bénéficiaire des contrats d'assurance-vie souscrits par Monsieur Jean-François DELMAS auprès des compagnies d'assurance-vie du Crédit Agricole.

Monsieur Philippe LIBOUREL, conseiller municipal dit que monsieur DELMAS était très reconnaissant envers monsieur Claude SALLES, maire de la Commune de 2007 à 2018 pour lui avoir permis d'intégrer le foyer logement.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les conditions de monsieur Delmas dans son testament et demande à la commission « cadre de vie » de réfléchir au positionnement de la plaque à installer en l'honneur de la famille DELMAS.

Le Conseil Municipal accepte le legs et autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférent.

VII. Convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron

Le conseil municipal prend connaissance des nouvelles modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive à partir du 1er janvier 2019. Comme la collectivité n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et afin de répondre à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle, il décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de 3 ans.

VIII. Lancement du projet d'aménagement du secteur Avenue Joseph Lautard, Place du Foirail et Route Départementale en traverse n° 622

Monsieur le maire fait part aux membres de l'assemblée du plan pluriannuel d'investissement proposé par la commission finances réunie le 20 décembre 2018. Il précise que le projet d'aménagement du secteur Avenue Joseph LAUTARD est envisagé pour l'année 2020. Il convient de relancer les études commencées par Aveyron Ingénierie afin de définir les

conditions et les modalités de réalisation de cette opération qui permettra de mettre en sécurité ce secteur et d'embellir l'entrée du village.

Monsieur le maire souligne l'importance d'associer commerçants et riverains à ce projet d'envergure.

Monsieur LAYRAL demande s'il y aura des travaux sur les réseaux. Monsieur le maire lui confirme que oui.

Le conseil donne son accord au lancement du projet.

Questions diverses :

Croix de Boucays : Monsieur le maire informe l'assemblée que la croix de Boucays est tombée. La commune envisage son remplacement. Des artisans locaux ont été consultés.

Course cycliste professionnelle – La route d'Occitanie – La dépêche du midi : Monsieur le maire présente ce dossier et demande l'avis du conseil pour l'organisation de cette course sur Laissac.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable et évoque un coût trop élevé pour une telle manifestation et une date peu attractive fixée en semaine, pendant la période scolaire.

Commissions : Madame Mireille GALTIER, Vice-présidente de la commission « Animations et Vie associative » expose à l'assemblée que la commission travaille à l'organisation d'une manifestation importante pour l'année 2019.

Monsieur le maire demande aux vice-présidents de commission d'anticiper le budget 2019 et de rendre avant fin février leur bilan 2018 et les perspectives 2019.

Appels à cotisation pour l'année 2019 : Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'association Traditions en Aubrac et l'Union Sauvegarde du Rouergue pour le versement d'une cotisation en 2019.

Madame Françoise FOUET, conseillère municipale précise que l'association des BOURINES en Rouergue adhère déjà à l'Union Sauvegarde du Rouergue.

Les membres du conseil émettent un avis défavorable.

Grand débat national : Monsieur le maire évoque avec les membres de l'assemblée le grand débat national. En ce qui concerne la dette publique, monsieur le maire dit « les collectivités territoriales ont depuis toujours tout mis en œuvre pour équilibrer leur dépenses et notre collectivité reste toujours vigilante. L'Etat doit lui aussi donner l'exemple. » Monsieur le maire ne souhaite pas que la mairie organise un débat mais il rappelle la procédure mise en place à la mairie depuis le début de « la crise des gilets jaunes ». Un cahier de doléances est ouvert.

La séance est levée à 23h00.